Projet d’antenne 5G à Magny 57000 Proposition de **François Grosdidier** 6tStpoen shoredadl ·

Maire de Metz,

Président de Metz Métropole

Sur Facebook le 23 Janvier 2021 suite au rassemblement du collectif sur le lieu d'une possible implantation d'antennes 5 G située à 40 m des Habitations, situés à la fin de la rue Charmine.

Merci à Monsieur le Maire,ainsi qu'aux Elus/es présents

Avec Anne Stemart, adjointe en charge des quartiers Magny et Sablon, j’ai rencontré des habitants de Magny inquiets du projet d’installation d’une puissante antenne 5G rue de la Charmine.
L’opérateur n’a pas encore informé la mairie de son projet et doit le faire dans les deux mois qui précédent.

L’installation d’une antenne ne peut pas être refusée par le maire pour des raisons sanitaires ou en application du principe de précaution. Cette compétence relève strictement de l’Etat et de ses instances, à savoir l’ARCEP pour la licence de l’opérateur, l’ANFR pour les autorisations et les contrôles des antennes.
En revanche, j’utiliserai toutes les prérogatives dont je dispose :

l’information des citoyens par une mise en ligne sur le site de la ville du dossier d’information que l’opérateur doit obligatoirement déposer en mairie,

 - une demande à l’ANFR de simulation de l’exposition aux champs magnétiques,
–
- **Une demande au Préfet de réunion de l’instance** de concertation départementale,
- Un examen strict du dossier au regard du droit de l’urbanisme relavant de la compétence du maire.
J’entends aussi :

– **proposer aux opérateurs une charte** pour assurer une cohérence entre eux et déterminer des principes de distance avec la population en fonction de la puissance;

– **obtenir, en plus de la localisation** qui figure sur la cartographie des antennes par l’ANFR, la puissance déclarée de chaque antenne et vérifier son effectivité,
–

- organiser un débat public, ouvert, avec le concours de spécialistes, d’avis contradictoires mais reposant sur l’expertise et non sur des préjugés idéologiques ou des intérêts économiques, afin que les citoyens puissent être le plus éclairés possible sur ce sujet.